

35 fabricants de génériques signent des accords avec le MPP pour la fabrication de versions génériques abordables du nirmatrelvir, le traitement oral de Pfizer contre la COVID-19, associé à du ritonavir, pour une distribution dans 95 pays à revenus faible et intermédiaire

Le 17 mars 2022

Genève – Le Medicines Patent Pool (MPP) annonce aujourd’hui la signature d’accords avec 35 fabricants de médicaments génériques pour la production d’une version générique du nirmatrelvir, le traitement oral de Pfizer contre la COVID-19 qui, en association avec une faible dose de ritonavir, pourra être distribué dans 95 pays à revenus faible et intermédiaire.

Ces accords de sous-licence, rendus possibles grâce à [l'accord de licence](#) volontaire signé entre le MPP et Pfizer en novembre 2021, permettront d’approvisionner des pays qui représentent environ 53 % de la population mondiale.

35 sous-licences signées avec le MPP pour le nirmatrelvir



Les sous-licences non exclusives autorisent les fabricants de médicaments génériques à produire les ingrédients entrant dans la composition du nirmatrelvir et/ou le produit fini lui-même, associé à du ritonavir. Les entreprises bénéficiaires d’une sous-licence ont démontré qu’elles pouvaient répondre aux exigences du MPP concernant la capacité de production, le respect de la réglementation et celui des normes internationales relatives à la qualité des médicaments.

Six entreprises se concentreront sur la production de la substance pharmaceutique et neuf sur le produit fini ; les 20 restantes feront les deux. Les fabricants sont implantés dans 12 pays : Bangladesh, Brésil, Chine, République dominicaine, Jordanie, Inde, Israël, Mexique, Pakistan, Serbie, République de Corée et Vietnam. Une licence a également été attribuée à une entreprise basée en Ukraine ; l'offre restera valable jusqu'à ce que le fabricant soit en mesure de signer, ce qu'il ne peut faire pour l'instant en raison du conflit.

Le MPP a examiné les candidatures envoyées par des fabricants de génériques pour l'octroi de sous-licences, et les a présentées à Pfizer en parallèle des négociations relatives aux conditions générales de l'accord. Le laboratoire américain ne touchera pas de redevances des bénéficiaires de sous-licences du MPP sur les ventes de nirmatrelvir tant que la COVID-19 restera désignée comme une urgence de santé publique de portée internationale par l'Organisation mondiale de la Santé. Lorsque la pandémie sera terminée, les ventes réalisées dans les pays à revenu faible resteront libres de redevance, tandis que celles réalisées dans les pays à revenu intermédiaire des tranches inférieure et supérieure seront soumises à des redevances de 5 % pour les ventes au secteur public et 10 % pour celles faites au secteur privé.

« Le nirmatrelvir est un nouveau produit, et sa production nécessite des capacités de fabrication importantes. Nous sommes très impressionnés par la qualité de fabrication assurée par ces entreprises, a déclaré Charles Gore, directeur exécutif du MPP. En outre, 15 fabricants de génériques signent leur premier accord de sous-licence avec le MPP, et nous sommes très heureux de les accueillir parmi nos partenaires ».

« Nous avons élaboré une stratégie globale, en partenariat avec l'ensemble des gouvernements et des fabricants d'envergure mondiale, afin que notre traitement soit accessible à tous ceux qui en ont besoin dans le monde, a déclaré Albert Bourla, PDG de Pfizer. Les bénéficiaires de sous-licences du MPP, grâce à la capacité de fabrication supplémentaire qu'ils représentent, contribueront de manière cruciale à faire en sorte que tous les patients, en particulier ceux qui vivent dans les régions les plus défavorisées, aient accès à ce traitement oral contre la COVID-19. »

[Accéder aux sous-licences](#)

À propos du MPP :

Le Medicines Patent Pool (MPP) est une organisation de santé publique soutenue par les Nations Unies, dont la mission est d'améliorer l'accès à des médicaments essentiels dans les pays à revenu faible et intermédiaire, et de faciliter la mise au point de tels médicaments. Au travers de son modèle économique innovant, le MPP collabore avec la société civile, les gouvernements, des organisations internationales, l'industrie, des groupes de patients et d'autres acteurs afin d'établir des priorités, de délivrer des licences sur les médicaments indispensables et de centraliser les actifs de propriété intellectuelle pour faciliter la fabrication de médicaments génériques et l'élaboration de nouvelles formulations. À ce jour, le MPP a signé des accords avec 13 titulaires de brevets pour 13 antirétroviraux contre le VIH, une plateforme technologique sur le VIH, trois antiviraux à action directe contre l'hépatite C, un traitement contre la tuberculose, deux technologies à action prolongée, deux traitements antiviraux oraux expérimentaux contre la COVID-19 et une technologie anticorps ELISA (test diagnostique de la COVID-19). Le MPP a été créé par Unitaid, qui reste son principal bailleur de fonds. Le travail du MPP sur l'accès aux médicaments essentiels est également financé par la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC). Les activités du MPP sur la COVID-19 sont menées avec le soutien financier du Gouvernement japonais

et de la DDC. Pour en savoir plus, consultez notre site web <https://medicinespatentpool.org/> et suivez-nous sur [Twitter](#), [LinkedIn](#) et [YouTube](#).

Contact MPP pour les médias

Courriel :

press@medicinespatentpool.org

Ibon Villelabeitia

Responsable des médias

ivillelabeitia@medicinespatentpool.org

Tél. : +41 79 292 5426

Gelise McCullough

Responsable de la communication

gmcullough@medicinespatentpool.org

Tél. : +41 79 685 6436